

Nétiquette 2024



Table des matières

Politique de commentaires.....	2
<i>Responsabilités</i>	2
<i>Modération</i>	3
<i>Respect de la nétiquette</i>	4
<i>Langue d'utilisation</i>	4
<i>Aspect visuel pour les diapositives VSAD et organismes: Plainte et demande média</i>	4
<i>Respect de la vie privée et protection des renseignements personnels</i>	5

Politique de commentaires

La présente politique de commentaires a été rédigée dans le but d'indiquer la manière dont la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures interagit avec ses citoyen·ne·s et usager·ère·s par l'entremise des médias sociaux.

2

Les pages officielles de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur les médias sociaux sont :

- Facebook : www.facebook.com/VSADofficiel
www.facebook.com/VSADslcvc/
- Instagram : www.instagram.com/VSADofficiel/
www.instagram.com/augustinoisactifs/
- LinkedIn : www.linkedin.com/company/ville-de-saint-augustin-de-desmaures

Responsabilités

Toutes les publications des utilisateurs seront lues et considérées. Les commentaires publiés sur les réseaux sociaux sont archivés et conservés. Les internautes doivent donc être conscients du caractère public et permanent de leurs propos.

En diffusant un commentaire ou en réagissant au contenu dans les médias sociaux associés à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, les utilisateurs acceptent les conditions générales de cette politique.

VSAD Officiel

Le Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes assume la responsabilité d'animer / gérer les pages officielles associées à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans les médias sociaux, consacrées à offrir une vitrine pour les informations d'intérêt public sur les services et les initiatives de la Ville via :

- Sa page Facebook : www.facebook.com/VSADofficiel
- Sa page Instagram : www.instagram.com/VSADofficiel/
- Son profil LinkedIn : www.linkedin.com/company/ville-de-saint-augustin-de-desmaures

Les Augustinois actifs

Les pages des Augustinois actifs sont animées par le Service des loisirs, de la culture et des relations citoyennes. Ces pages sont consacrées à informer les citoyen·ne·s sur les activités sportives, culturelles et communautaires tenues à la VSAD :

- Facebook : www.facebook.com/VSADslcvc/
- Instagram : www.instagram.com/augustinoisactifs/

Les pages associées à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et celles associées aux Augustinois actifs sont animées en direct durant les heures ouvrables habituelles, soit du lundi au vendredi de 8 h à 16 h. Plusieurs publications en dehors des heures ouvrables habituelles sont automatisées à l'avance.

Disponibilités des administrateur·trice·s

3

Les services de la VSAD s'engagent à prendre connaissance, répondre ou à transférer toute demande ou tout commentaire pertinent et en lien avec la publication en question dans des délais raisonnables, tout dépendant de la nature de la demande, et ce, dans un délai de 24 à 72 heures.

Un délai supplémentaire peut survenir dans les cas où les questions nécessitent l'expertise d'un service municipal en particulier.

Cependant, il faut également comprendre que les pages officielles des médias sociaux ne sont pas des raccourcis à toutes demandes et requêtes. Les citoyen·ne·s internautes sont invité·e·s à utiliser le système de requête pour toute demande d'intervention d'un des services par téléphone en composant le 418 878-2955 ou via le site web de la VSAD à l'adresse <https://vsad.edemandes.com/fr/create>.

Rappelons aussi que les plateformes sociales appartiennent à des tiers et qu'il peut parfois arriver que ces sites soient non disponibles.

Modération

Les utilisateur·trice·s des pages associées à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans les médias sociaux sont invité·e·s à consulter l'information diffusée pour être informé·e·s, puis à partager de l'information de leur ressort lorsque cette information se rapporte aux thèmes abordés et qu'elle sert l'intérêt général de la communauté liée à la VSAD.

Le respect et la courtoisie sont essentiels afin d'établir des échanges constructifs et profitables pour tous. Généralement, les cyberanimateurs ne retirent pas les propos d'un utilisateur, même une opinion, mais ils se réservent le droit d'y donner une réponse fondée ou d'apporter des éléments de précision dans des échanges engagés.

Les administrateur·trice·s utilisent un langage clair et exempt de messages de type « texto ». Les utilisateurs sont invités à faire de même. Les conversations s'effectueront poliment et dans le respect des opinions des autres.

En revanche et dans l'intérêt de tous, les administrateur·trice·s se donnent le droit de retirer sans préavis et dans les meilleurs délais tout propos :

- Discriminatoire, diffamatoire, injurieux, vulgaire, menaçant, haineux, offensant, sarcastique ou à connotation sexuelle ;
- En provenance d'un compte utilisant un pseudonyme ou une image non représentative ;
- Publicitaire ou promotionnel, qu'il soit de nature personnelle ou commerciale ;
- Partisan·ne ;
- Écrit en majuscules, car cela équivaut à crier ou à protester avec force ;
- Incompréhensible ou hors contexte ;
- Qui contient des renseignements personnels ou confidentiels ;
- Répétitif.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est dotée de la Politique sur la non-violence en milieu de travail dans les interactions avec le personnel de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures POL-2024-038 et cette dernière s'applique autant à l'interne qu'aux échanges entre citoyen·ne·s et employé·e·s. Vous pouvez consulter cette politique [ici](#).

De la même façon, si un contenu multimédia, comme une vidéo ou une photographie, déposé dans les pages associées à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures présentait l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus, il serait retiré sans préavis et dans les meilleurs délais.

Cette mesure s'applique aussi à tout message contenant un hyperlien vers du matériel qui présente l'une de ces caractéristiques.

Respect de la nétiquette

Les utilisateur·trice·s prenant part aux discussions dans les pages associées à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans les médias sociaux s'engagent à respecter la présente politique des commentaires, dans l'intérêt de tous et de toutes.

Tout·e utilisateur·trice qui omet de le faire peut voir retirés non seulement ses propos, mais aussi ses accès aux différentes pages, sans préavis aucun.

Langue d'utilisation

Le contenu publié par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par le biais des médias sociaux sera publié en français. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se laisse la possibilité de partager du contenu en anglais provenant d'autres partenaires, lorsque cela sera jugé approprié.

Aspect visuel pour les diapositives VSAD et organismes: Plainte et demande média

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne traite pas les plaintes reçues par l'intermédiaire des médias sociaux. Si vous avez une plainte ou un commentaire à formuler, veuillez les adresser par téléphone en composant le 418 878-2955, ou encore par courriel à l'adresse info@vsad.ca.

Si vous avez une requête à formuler, veuillez les adresser par téléphone en composant le 418 878-2955, ou encore par courriel à l'adresse info@vsad.ca ou via le portail en ligne de requête citoyenne <https://vsad.edemandes.com/fr/create>.

Pour toute demande d'entrevue média en lien avec les dossiers d'actualité ayant cours à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour se procurer une copie d'un communiqué de presse, du visuel ou les logos officiels de la Ville, bien vouloir contacter le Service des communications à l'adresse communications@vsad.ca ou nous vous invitons à compléter une demande d'information via notre site web à l'adresse <https://vsad.ca/documents> grâce au *Formulaire de demande d'accès aux documents*.

Respect de la vie privée et protection des renseignements personnels

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne peut traiter d'un cas ou d'un dossier en particulier ni divulguer des renseignements de nature confidentielle telles les informations relatives aux plaintes ou aux dossiers d'enquêtes. Elle est tenue à la confidentialité des informations qui lui sont transmises.

- La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne peut se prononcer sur des sujets d'actualité politique ou répondre à des questions qui enfreignent ses règles d'éthique et de déontologie ;
- L'inclusion de liens externes ne constitue pas un endossement, une commandite, une association ou une affiliation de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avec le lien en question ;
- Dans les médias sociaux, la décision de suivre un·e utilisateur·trice, une personne ou un groupe ne constitue pas un endossement des propos tenus par ceux-ci.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de modifier les règles d'utilisation ci-dessus en tout temps et sans avertissement préalable.

Pour toute question concernant cette politique, et sur la gestion des pages associées à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans les médias sociaux, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : communications@vsad.ca.